



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/43/PV.1
22 septembre 1988

FRANCAIS

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 1re SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 20 septembre 1988, à 15 heures

Président : M. FLORIN (République démocratique allemande)
(président provisoire)

puis M. CAPUTO (Argentine)
(président)

Ouverture de la quarante-troisième session par le Président provisoire, Chef de la délégation de la République démocratique allemande

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Allocution de M. Peter Florin, Président provisoire, Chef de la délégation de la République démocratique allemande

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Pouvoirs des représentants à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale

al Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Election du président de l'Assemblée générale

Déclaration de M. Dante Caputo, Président de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale

organisation des travaux

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

OUVERTURE DE LA QUARANTE-TROISIEME SESSION PAR LE PRESIDENT PROVISOIRE, CHEF DE LA DELEGATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation du russe) : Je déclare ouverte la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

MINUTE DE SILENCE CONSACREE A LA PRIERE OU A LA MEDITATION

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation du russe) Avant d'inviter les représentants à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation conformément à l'article 62 du règlement intérieur, je propose au même temps nous commémorions, en ce troisième mardi de septembre, la Journée internationale de la paix, proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 36/67 en date du 30 novembre 1981, qui doit être consacrée à la célébration et au renforcement des idéaux de paix tant au sein des nations et des peuples qu'entre ceux-ci.

Cette résolution se réfère à l'Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui énonce que

"les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix,"

et que

"cette paix doit, pour être solide, être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité."

Nous avons lieu de croire, compte tenu de l'évolution positive de la situation mondiale, qu'il sera possible de préserver la paix, et que la quarante-troisième session de l'Assemblée générale pourra apporter une contribution précieuse à cet égard. Il ne fait pas de doute que la paix et la sécurité ne peuvent être assurées que grâce aux efforts communs de tous les Etats, de tous les gouvernements et de tous les peuples.

J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les représentants, debout, observent une minute de silence.

ALLOCUTION DE M. PETER FLORIN, PRESIDENT PROVISOIRE, CHEF DE LA DELEGATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation du russe) : Conformément à la tradition, permettez-moi de faire quelques observations au début de cette quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Cette année, les peuples du monde attendent avec des espoirs particuliers cette nouvelle session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui se tient au cours du dernier tiers d'une année marquée par des événements politiques importants. Les participants à la quarante-deuxième session ont été témoins d'un certain nombre de changements politiques profonds dans le monde. La dernière session de l'Assemblée générale a été couronnée de succès dans les domaines où elle a agi en suivant ces nouvelles tendances de la coopération internationale.

Parmi les facteurs positifs, on peut citer le fait que la nécessité d'un renforcement de la coopération internationale aux fins de la solution des problèmes qui se posent à l'échelon mondial est acceptée, que l'affrontement fait place progressivement à la coopération dans des domaines très divers et que, ce qui n'est pas le moins important, les institutions multilatérales se voient confier un rôle croissant, l'Organisation des Nations Unies jouant un rôle de premier plan. Dans son rapport à la quarante-troisième session, le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, dit à ce propos avec justesse :

"Le multilatéralisme s'est montré bien plus capable que ne le serait toute autre solution de rechange d'inspirer la confiance et de conduire à des résultats. Dans le monde entier, des millions d'hommes ont eu la preuve reconfortante du potentiel de l'Organisation et de la validité des espoirs qu'ils mettent en elle." (A/43/1, sect. I, p. 2)

Dans ce contexte, la quarante-troisième session doit faire face à des tâches d'une importance cruciale. Heureusement, il y a eu un certain nombre d'événements qui auront une influence favorable sur le déroulement des débats de la session. La quatrième réunion au sommet entre le Secrétaire général Gorbatchev et le Président Reagan, l'entrée en vigueur, qui a également été demandée par l'Assemblée générale, du Traité entre les Etats-unis et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, la toute récente réunion des ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés à Nicosie - pour ne citer que quelques exemples - ont donné une impulsion utile. Il faudrait également inclure dans cette liste la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Le président provisoire

En outre, les progrès réalisés dans le règlement pacifique des conflits internationaux ont renforcé l'espoir que la quarante-troisième session adoptera des résolutions propices à une nouvelle amélioration de la situation internationale. Le fait que le rôle de l'Organisation des Nations Unies soit à nouveau apprécié et que la confiance dans son aptitude à agir efficacement soit rétablie nous oblige à faire de nouveaux efforts. Il s'agit de mobiliser et d'utiliser plus efficacement le potentiel de notre organisation mondiale afin de soutenir le processus de désarmement, de renforcer la paix et la sécurité internationales, de régler les conflits internationaux et de promouvoir la coopération entre les Etats dans les domaines économique, écologique, social et humanitaire.

Permettez-moi de faire observer que mon pays - la République démocratique allemande -, qui est devenu Membre de l'Organisation des Nations Unies il y a exactement 15 ans, continuera à appuyer pleinement ces objectifs, en restant fidèle à sa politique de paix, de compréhension mutuelle et de coopération.

Dans le domaine du désarmement, la dernière session de l'Assemblée générale et, en particulier, la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, qui font partie intégrante du processus global de désarmement, ont ouvert de nouvelles perspectives en vue du renforcement du mécanisme multilatéral de négociation. Le dialogue ouvert qui a lieu dans le cadre de ce mécanisme sur des questions politiques fondamentales de sécurité et de désarmement, et les initiatives proposées pour tout l'éventail du processus de désarmement, constituent une bonne base pour la réalisation de travaux fructueux dans ce domaine à la quarante-troisième session. Un débat constructif et pragmatique devrait permettre de trouver des moyens universellement acceptables de renforcer la paix et la sécurité. La destruction effective, qui a commencé cet été, des missiles nucléaires les plus perfectionnés de l'Union soviétique et des Etats-Unis - représentant pour ainsi dire, les premières explosions de ce type à des fins pacifiques - aurait dû être un signal pour l'avenir. C'est de tout cela que l'humanité a réellement besoin, et non de nouveaux missiles et d'anciennes doctrines, ou de nouveaux obstacles sur la voie qui mène à un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Président provisoire

Les possibilités de règlement des conflits régionaux par des moyens exclusivement pacifiques se sont accrues grâce à une certaine amélioration des relations internationales. Des solutions globales, justes et durables qui tiennent compte des intérêts des parties concernées ne sont plus une vue de l'esprit. Cela étant, le rôle de l'Organisation s'accroît à tous égards. Il y a lieu de faire l'éloge en particulier de l'activité méritoire menée par le secrétaire général. Espérons que ce processus progresse encore lors de la quarante-troisième session.

La lutte en vue de l'élimination de la politique inhumaine d'apartheid et de la prévention d'autres violations massives des droits de l'homme restera une préoccupation prioritaire de notre organisation, au même titre que les efforts constants visant à garantir le respect universel des droits de l'homme. De même, l'Organisation est l'organe approprié pour promouvoir le développement de la coopération internationale dans les domaines de l'économie et de l'environnement grâce aux efforts communs des États. Les questions relatives aux relations économiques internationales joueront de nouveau un rôle important lors de la quarante-troisième session... On se rend de plus en plus compte que le développement stable de l'économie mondiale passe par la solution des problèmes économiques les plus pressants des pays en développement, problèmes qui ne peuvent être analysés et résolus efficacement qu'au niveau international. Un élément essentiel, à mon avis, est un accroissement de la confiance, de la prévisibilité et de la stabilité dans les relations économiques internationales également. Dans ce domaine complexe aussi, il semble nécessaire d'exploiter davantage les possibilités offertes par l'Organisation.

Pour faire face à ces impératifs ainsi qu'à d'autres tâches, l'ONU doit être en mesure de mettre en oeuvre les moyens qui s'imposent et disposer des moyens financiers nécessaires. La situation financière critique de l'Organisation a fait à maintes reprises l'objet de discussions. Le Secrétaire général mérite d'être soutenu dans les efforts qu'il fait pour surmonter cette crise.

Pour terminer, permettez-moi de dire que, vu l'expérience acquise à la dernière session, je suis persuadé que la quarante-troisième session apportera une contribution importante à la recherche de solutions aux grands défis de l'heure. Je voudrais ici assurer mon successeur, le Président de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, que je suis disposé à lui apporter tout mon appui dans l'accomplissement de sa mission. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter, Mesdames et Messieurs les représentants, plein succès dans vos travaux.

POINT 121 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/43/618)

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation du russe) : Avant de passer au point suivant de notre ordre du jour, je voudrais, conformément à la pratique établie, saisir l'Assemblée du document A/43/618, qui contient une lettre qui m'a été adressée par le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée qu'un Etat Membre est en retard dans le paiement de sa contribution financière aux Nations Unies aux termes de l'Article 19 de la Charte.

Je voudrais rappeler aux délégations qu'au titre de l'Article 19 de la Charte

"Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées."

Puis-je conclure que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

POUVOIRS DES REPRESENTANTS A LA QUARANTE-TROISIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE :

a) NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation du russe) : L'article 28 du règlement intérieur dispose que l'Assemblée générale, au début de chaque session, constitue, sur proposition du Président, une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres.

Par conséquent, je propose que, pour la quarante-troisième session, la Commission de vérification des pouvoirs se compose des Etats Membres suivants : Bolivie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Luxembourg, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zimbabwe.

Puis-je considérer que les Etats que je viens de mentionner sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs?

Il en est ainsi décidé.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation du russe) : J'invite à présent les membres de l'Assemblée générale à procéder à l'élection du Président de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

Puis-je rappeler qu'en vertu de la résolution 33/138 de l'Assemblée générale, le Président, cette année, doit être élu parmi les Etats d'Amérique latine ou des Caraïbes.

A cet égard, j'ai reçu une communication du Président du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes datée du 15 septembre 1988. Il m'informe de ce que son groupe a décidé de renvoyer à l'Assemblée générale les candidatures de S. E. Dame Ruth Nita Barrow de la Barbade et de S. M. Dante Caouto de l'Argentine.

Conformément à l'article 92 du règlement intérieur, l'élection aura lieu au scrutin secret et il n'y aura pas de présentation de candidature.

Nous allons maintenant procéder à la distribution des bulletins de vote. Je prie les représentants de n'utiliser que ces bulletins de vote et d'y inscrire uniquement le nom de la personne pour laquelle ils souhaitent voter, pas le nom du pays. Les bulletins de vote comportant plus d'un nom ou seulement le nom du pays seront déclarés nuls.

Le Président provisoire

Je prie M. Zapotocky, de la Tchécoslovaquie, M. Taniguchi, du Japon, M. Jacobovits de Szeged, des Pays-Bas, et M. Ghezal, de la Tunisie, de bien vouloir remplir les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 15 h 55, est reprise à 16 h 20.

Le PRESIDENT PROVISoire (interprétation du russe) Les résultats du vote sont les suivants :

<u>Nombre des bulletins de vote</u>	158
<u>Bulletins nuls :</u>	0
<u>Bulletins valables</u>	158
<u>Abstentions :</u>	1
<u>Nombre de votants :</u>	157
<u>Majorité requise :</u>	79
<u>Nombre de voix obtenues</u>	
M. Dante Caputo (Argentine)	91
Dame Ruth Nita Barrow (Barbade)	66

Ayant obtenu la majorité requise, M. Dante Caputo est élu président de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT PROVISoire (interprétation du russe) Je présente à M. Dante Caputo de l'Argentine, mes sincères félicitations et je l'invite à assumer la présidence.

Je prie le Chef du Protocole d'escorter le Président jusqu'à la tribune.

M. Caputo assume la présidence.

DECLARATION DE M. DANTE CAPUTO, PRESIDENT DE LA QUARANTE-TROISIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Mes premières paroles seront pour remercier et féliciter le Vice-Ministre des affaires extérieures de la République démocratique allemande, l'ambassadeur Peter Florin, pour la façon dont il s'est acquitté de la présidence et l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. La tâche qu'il a accomplie en cette année particulièrement positive pour les travaux de notre organisation restera dans la mémoire de tous.

Pour ma part, je tiens à dire à tous les représentants combien je leur suis reconnaissant de l'honneur qui m'a été fait à l'occasion de cette élection, que j'interprète comme une marque d'appui et d'affection pour mon pays, la République argentine.

L'Assemblée commence cette session à la fois comme témoin et acteur d'un monde différent : ces derniers mois, les relations internationales ont connu des transformations peut-être les plus importantes depuis la fin de la seconde guerre mondiale, c'est-à-dire depuis la création de l'Organisation des Nations Unies.

On observe d'une part la détente et les accords de désarmement entre les Etats-Unis et l'Union soviétique; d'autre part, l'amorce du règlement de nombreux conflits régionaux.

Qui aurait pu affirmer au début de la précédente session que nous serions aujourd'hui témoins de ce panorama international? Seule une grande dose d'optimisme nous aurait permis d'imaginer ce qui, aujourd'hui, est une réalité: le cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq avec de bons espoirs de voir l'application pleine et entière de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité; la possible solution d'importants aspects du conflit en Afrique australe avec la perspective de voir enfin appliquée la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité sur l'indépendance de la Namibie; le processus de pacification en Afghanistan; les bases du règlement du conflit du Sahara occidental; le dialogue à Chypre et les premiers pas dans la bonne voie s'agissant du Kampuchea.

Il ne fait aucun doute que ce sont des processus certes fragiles, qui doivent être suivis et entretenus avec vigilance; l'Assemblée devra oeuvrer dans ce sens, mais ils constituent déjà la preuve évidente du triomphe de la raison et de la diplomatie sur l'intolérance et la force"

Le Président

Notre organisation et son secrétaire général jouent dans tout cela un rôle fondamental. Voilà pourquoi, comme l'a souligné très justement M. Pérez de Cuéllar dans son rapport sur les 12 derniers mois, les Nations Unies jouissent d'un plus grand respect et de la reconnaissance de tous les Etats, y compris des gouvernements des superpuissances. La méfiance et la réticence envers le système, qui ont caractérisé la guerre froide ont été remplacées par une redécouverte salutaire du multilatéralisme et de la responsabilité collective en tant que moyens efficaces pour garantir la paix, la sécurité et le progrès.

A ce propos, autre élément encourageant, le Mouvement des pays non alignés a décidé d'engager un profond processus de réflexion sur le rôle qu'il doit jouer pour consolider les tendances positives actuelles, renforcer le multilatéralisme et assurer l'indépendance de nos nations.

Il est certain que même dans ce panorama, il existe encore des conflits auxquels on n'entrevoit pas encore de solutions durables.

C'est le cas du Moyen-Orient qui, d'une façon générale, ne bénéficie pas du climat positif que je viens de décrire. La détérioration marquée de la situation dans les territoires occupés ne fait que souligner la gravité d'un état de choses dont la persistance met en péril la paix et la sécurité internationales. Il est indispensable que soient appliquées les résolutions de l'Organisation qui visent la recherche d'une solution pacifique et négociée du conflit et reconnaissent le droit de tous les Etats de la région à exister à l'intérieur de frontières sûres, ainsi que le droit du peuple palestinien à disposer de lui-même et à vivre dans son territoire avec les autorités et la forme de gouvernement qu'il aura librement choisies. Il y a un large consensus sur la nécessité de convoquer, conformément aux décisions des Nations Unies, une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient à laquelle participeraient toutes les parties concernées.

La situation en Amérique centrale présente un contraste particulièrement douloureux avec l'évolution des conflits régionaux. Les efforts de paix menés par Contadora et poursuivis dans les Accords d'Esquipulas, malgré la solidarité de la grande majorité de la communauté internationale, traversent aujourd'hui des moments difficiles. Il faut donc retrouver l'élan premier qui avait alors permis des progrès significatifs, prouvant qu'en Amérique centrale aussi la paix n'est possible que grâce à la négociation et à la diplomatie.

Le Président

De même, nous constatons une fois de plus l'absence de progrès vers la suppression de l'ignominieuse pratique de l'apartheid qui non seulement est une atteinte aux principes politiques les plus élémentaires, viole la volonté tant de fois exprimée par la communauté internationale et met en péril la paix et la sécurité mais encore constitue un véritable affront à la conscience morale de l'humanité.

Malgré toutes ces difficultés et le non-respect total ou partiel des résolutions de l'Assemblée générale, nul ne saurait aujourd'hui méconnaître le pouvoir de notre organisation et le fait que directement ou indirectement, elle joue un rôle dans le règlement des problèmes essentiels de notre temps. Voilà pourquoi nous devons la renforcer. Dans plusieurs domaines, les Nations Unies connaissent une période de transition institutionnelle. Voilà déjà trois ans que nous cherchons à faire des réformes que nous jugeons tous nécessaires. Mais il est généralement admis qu'il faut achever cette étape, atteindre les objectifs définis dans la résolution 41/213 de l'Assemblée générale tout en assurant dans le même temps la stabilité financière indispensable.

Face à ces trois ensembles de faits essentiels, c'est-à-dire le processus de désarmement engagé entre les superpuissances, l'amorce de solutions d'une série de graves conflits régionaux et les conflits qui demeurent sans solution, je crois que nous pouvons tirer quelques conclusions.

La première, apparemment évidente, c'est qu'il se produit des choses qui ne se produisaient pas auparavant. Ceci signifie que ce qui paraissait inéluctable peut être modifié, ni plus ni moins. Nous devons cuisiner la force d'envisager l'avenir dans cette simple constatation, afin d'éliminer les dangers et de supprimer les injustices qui persistent.

La deuxième conclusion, c'est que le sentiment commun de l'humanité est en train de s'imposer, sentiment qu'il ne devrait y avoir ni Guerre ni injustice flagrante. Il faut que notre organisation s'attelle à cette tâche historique incarner la conscience internationale au monde.

Ce que je veux dire, c'est que pour toutes ces raisons, nous sommes aujourd'hui plus sûrs que nous pouvons continuer à modifier la réalité. Notre guide, c'est le sentiment commun de l'humanité, et notre instrument principal, ce sont les Nations Unies.

Le Président

Mais il y a une troisième conclusion, à savoir le contraste qui existe entre la paix politique et l'injustice économique. C'est là une différence marquée entre tout ce qui a été réalisé pour assurer la paix dans le monde et le peu de choses, voire l'absence d'efforts, accompli pour éviter que le fossé qui sépare les pays riches d'une grande partie du monde en développement ne s'élargisse.

Aussi, en marge de ces cas de simple survie dans des conditions de misère et de marginalité qui offensent notre conscience, un des exemples les plus flagrants de cette impuissance est sans doute la question de la dette extérieure des pays en développement. Aucune amélioration structurelle n'a été enregistrée pour les pays endettés depuis la crise de 1982. Il suffit de constater l'évolution actuelle des taux d'intérêt pour noter qu'ils ont atteint des niveaux réels plus élevés qu'à ce moment-là.

Ces taux d'intérêt très élevés, ajoutés à l'implacable système de refinancements successifs et aux effets pervers de la fuite des ressources financières des pays endettés vers les pays créanciers, ne peuvent qu'annuler les possibilités d'investissement pour le monde en développement.

Il est donc clair que, parmi les trois principales sources de tension mondiale - le conflit Est-ouest, les affrontements régionaux et la relation injuste entre le Nord et le Sud - cette dernière source de tension doit se voir accorder une partie importante de nos efforts, car ce conflit n'est pas inéluctable non plus. Comme les autres, il peut être réglé. J'estime que c'est possible parce que, contrairement au passé, le monde peut aujourd'hui surmonter la misère; elle n'est plus inhérente à l'économie de la planète.

Si, par le passé, le système colonial assurait la richesse de certains au détriment d'autres, notre époque montre bien que le colonialisme et le sous-développement ne constituent pas seulement une injustice mais aussi une situation irrationnelle. Il faut également favoriser le développement dans les pays du Sud pour consolider les progrès mêmes des pays du Nord.

Il faut favoriser le développement, car il assure la paix dans le tiers monde et garantit la sécurité mondiale. Il le faut parce que l'expansion commerciale des pays développés dépendra de plus en plus de la croissance des économies des pays du Sud. Il le faut en tant que condition de l'équilibre économique dans un monde toujours plus interdépendant qui, pour s'intégrer et pour fonctionner, exige des niveaux de développement compatibles.

Le Président

Ce n'est pas une tâche facile, mais elle n'est pas plus difficile que l'amorce des efforts pour détruire les missiles par l'Union soviétique et les Etats-unis ou la réunion autour d'une table de tous ceux qui, dans diverses régions, se livrent à une lutte cruelle, depuis plusieurs années.

Pour s'attaquer à cette tâche, il serait peut-être bon de changer l'optique de ce problème. Au lieu de considérer la dette, les restrictions commerciales et le rôle des organismes multilatéraux de financement comme des problèmes distincts, il faudrait les considérer dans le cadre plus vaste et complet du développement.

Ces questions font trop fréquemment l'objet de désaccord entre les pays du Nord et ceux du Sud. Lorsque les questions de la dette ou du commerce sont traitées isolément, ces questions se transforment en sujets d'affrontement entre nos pays. En revanche, si nous faisons du développement l'objectif commun de tous les pays, nous pourrions alors traiter les problèmes précis tels que les restrictions ou les limites des capacités nationales de croissance. Autrement dit, le problème du Sud n'est pas la dette ni le commerce, mais le développement. C'est pourquoi le développement doit être une question prioritaire pour les pays du Nord.

Nous avons un important défi à relever. Mais nous disposons aussi d'un important instrument, à savoir les Nations Unies.

L'Assemblée générale que nous commençons aujourd'hui se doit d'assumer une double responsabilité: consolider les progrès réalisés et affronter les graves problèmes qui subsistent encore.

Je suis convaincu que l'immense richesse créée par l'humanité permet aujourd'hui de récupérer la notion de développement en tant qu'objectif fondamental de toutes les nations. Je suis sûr que nous pourrions ainsi trouver les bases permanentes d'une paix, dont le renforcement semble plus proche que jamais.

Et si certains d'entre nous étaient enclins à se montrer sceptiques, il suffirait de rappeler cette pensée de Stendhal:

"C'est seulement après qu'une grande action a été accomplie que la majorité reconnaît qu'elle était possible."

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Comme cela est annoncé dans le Journal, cette séance plénière sera immédiatement suivie par des séances consécutives des grandes commissions, où l'on procédera à l'élection de leurs présidents respectifs. On tiendra ensuite une seconde séance plénière pour élire les vice-présidents de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 16 h 35.